

Motion – « Viande » in vitro : une attaque envers l'élevage

La Chambre d'agriculture des Landes réunie en session le 13 mars 2023, sous la présidence de Madame Marie Hélène CAZAUBON.

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires,

CONSIDERANT

- La volonté des start-up françaises Gourmey et Vital Meat de reproduire à l'identique la viande conventionnelle par des techniques in vitro,
- La mission d'information sénatoriale sur la viande in vitro menée dernièrement,
- Les études récentes qui suggèrent que l'impact environnemental de la production in vitro pourrait être supérieur sur le long terme à celui de l'élevage,
- Les risques sanitaires d'infections, notamment bactériennes, favorisés par le milieu de production riche en nutriments alors que les animaux disposent d'un système immunitaire protégeant contre les infections,
- Le recyclage par les animaux de quantités importantes de déchets végétaux non consommables par l'humain
- La production naturelle d'engrais par les déjections animales,
- La séquestration du carbone et l'entretien des territoires permis par le pâturage,

ALERTENT les Sénateurs de la mission d'information sur les risques que représentent pour l'élevage français le développement de la viande artificielle,

DENONCENT la production de viande in vitro considérée comme une véritable attaque contre la profession agricole,

REFUSENT que ce type de produit puisse être assimilé et identifié à de « la viande »

SOUTIENNENT une production de viande issue de nos élevages nécessaires à l'entretien de nos territoires, qui respecte l'environnement et séquestre du carbone.

*A Mont de Marsan, le 13 mars 2023
Certifiée conforme
Marie-Hélène CAZAUBON
La Présidente*

*Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
Adoptée à l'unanimité*

